

Ambassade de France aux Pays-Bas
Service économique régional de La Haye

PAYS-BAS

Résultats du commerce extérieur

Après une reprise du volume de biens et services échangés en 2021 (+24,9%) et 2022 (+27,8%), celui-ci s'est légèrement replié en 2023 (-3,0%), la baisse des échanges de biens (-6,1%) ne compensant pas la progression des échanges de services (+6,8%). A la faveur d'une diminution des importations (-7,9%) plus marquée que celle des exportations (-4,6%), l'excédent dégagé pour les seuls biens a enregistré un nouveau record historique en 2023 (129 Md€, +18,6% en g.a). Malgré le Brexit, la part de l'UE reste prépondérante, captant 54% des biens échangés dont 60% des exports. Si les USA restent en 2023 le 1er client hors-UE devant le R-U, Londres reste son 1er excédent commercial hors-UE. La France est le 6e partenaire commercial (biens uniquement), 7e fournisseur et 3e client, et son 2e excédent bilatéral (35 Md€). L'excédent du commerce extérieur néerlandais est porté par les secteurs de l'agro-alimentaire et de la chimie.

Le commerce extérieur néerlandais connaît un excédent 2023 record malgré un volume d'échange en baisse.

Atteignant un volume de 2 113 Md€ en 2023 (-3% en g.a., +55% depuis 2020), l'excédent d'échanges de biens et de services enregistré avec le reste du monde a progressé de +17% en g.a. (148 Md€). 53% de ces échanges sont réalisés dans l'UE. La dynamique des échanges (125 Md€) avec la France a ralenti (-1,3% en g.a., +61% depuis 2020), soit 5,9% du total, avec un déficit français de +6,3% en g.a. (-35 Md€).

Sous l'effet d'un ralentissement de la dynamique du commerce mondial (montée du protectionnisme, perturbation des routes maritimes, tensions géopolitiques et commerciales), le volume d'échanges de biens (1 545 Md€) a en 2023 diminué de -6,1%, restant néanmoins de 45% au-dessus de son niveau pré-covid. Le ralentissement s'explique tant par la baisse des exportations (-4,6% en g.a., 837 Md€) que des importations (-7,9%, 708 Md€), [l'excédent atteignant le record de 129 Md€](#) (+18,6% en g.a). Cette même dynamique se poursuit [début 2024](#). A l'inverse, les échanges [de services](#) ont progressé en 2023 : +6,8% (568 Md€), tirés par les exportations (+6,8%, 293 Md€) et les importations (+6,8%, 275 Md€), dégageant [un excédent de 18 Md€](#) (+6,3% en g.a).

Les réexportations¹ de biens (-6,8% en g.a), représentent toujours 40% du total des exportations (cf. annexe 3). Compte tenu du rôle des Pays-Bas de « port(e) d'entrée » des biens (asiatiques, américaines) vers l'« hinterland » européen, celles-ci sont significatives. Si elles contribuent à l'excédent dégagé avec l'UE (170 Md€) dont l'Allemagne (46 Md€) et la France (35 Md€), elles expliquent l'importance du déficit concédé aux pays tiers (-41 Md€) dont la Chine (-26 Md€) et les Etats-Unis (-25 Md€). [Les réexportations représentent 53% du total exporté vers l'UE](#) (-1,3 pp en g.a), et jusqu'à 56% du total exporté vers la France.

Avec des pressions inflationnistes moins fortes, notamment sur l'énergie et les matières premières, les échanges 2023 se sont réduits légèrement. Considérant la relative stagnation (-1,2% en g.a) des [volumes de biens échangés](#) en 2023, la baisse de la [valeur](#) des importations (-7,2%) et des exportations (-4,2%) est surtout imputable à la baisse des hydrocarbures dont la valeur des importations et exportations a diminué affectant l'équilibre des échanges avec certains pays fournisseurs (dont Russie, USA, Norvège, Irak et Arabie Saoudite). Toutefois, la progression (+18%) de l'excédent commercial (129 Md€), contrairement à 2022, ne s'explique pas par le repli du déficit du poste des hydrocarbures, qui s'est creusé en 2023 ; mais par une progression du solde des denrées alimentaires (+12%, 32 Md€), des produits manufacturés divers (+600%, 7Md€) et grâce aux machines électriques et appareils de bureau/TIC (en excédent en 2023).

Plus de la moitié des échanges de biens et de services captés par l'Union Européenne.

En 2023, les Pays-Bas ont réalisé 54% de leurs échanges de biens avec l'UE, en repli -0,5 pp en g.a, enregistrant un excédent de 170 Md€ (-13,7% en g.a). Bénéficiant de « l'effet Rotterdam », l'Allemagne et la Belgique restent les 1er et 2e partenaires des Pays-Bas captant respectivement 18,4% (+0,2 pp en g.a) et 8,8% (-0,2 pp) des biens échangés. Suivent les Etats-Unis (8,4%), la Chine (5,8%), le Royaume-Uni (5,6%), tandis que la France se maintient à la 6e place (5,5%).

Dans le détail :

- L'UE absorbait en 2023 près de 60% des exportations néerlandaises (59,8%, -1,2 pp en g.a). L'Allemagne (19,7%), la Belgique (9,1%) et la France (7,2%) sont restées les 3 premiers clients des Pays-Bas. Hors réexportations, l'Allemagne (14,4%), les USA (8,4%), et le R-U (7,5%), sont les principaux clients, devant Belgique (6,7%), la Chine (5,6%) et la France (5,3%).
- L'UE fournissait 46,6% des importations en 2023 (+2,7 pp en g.a). L'Allemagne reste 1er fournisseur (16,8%), suivie des USA (11%), de la Belgique (8,5%) et de la Chine (8,2%). La France est reléguée à la 7e position (3,5%), derrière le R-U (4,6%) et le Brésil (3,6%).

Sous l'effet d'un ralentissement de la demande mondiale de pétrole et des pressions inflationnistes moins fortes - notamment des hydrocarbures et des denrées alimentaires - en 2023, les excédents les plus importants des Pays-Bas se sont réduits : -39% en g.a. pour l'Allemagne (46 Md€), et -14% pour la Belgique (15 Md€). Toutefois, l'excédent avec la France a progressé de +6,3% (35 Md€). Les déficits auprès des principaux fournisseurs de matières premières se sont donc réduits. Seul le déficit contracté avec les Etats-Unis a continué de se creuser en 2023 (+62%, -25 Md€). Enfin, l'excédent traditionnel avec le Royaume-Uni a progressé de +178% (21 Md€) en 2023.

En 2023, les Pays-Bas ont réalisé 52% de leurs échanges de services avec l'UE (293 Md€, +0,2 pp en g.a), l'excédent accusant un repli -40%. Les 5 premiers partenaires concentrent 48% du total des échanges, dominés par les USA (81 Md€), l'Allemagne (73 Md€), l'Irlande (41 Md€) et la France (39 Md€) qui devance la Belgique (37 Md€).

Dans le détail, en 2023 : Les trois premiers clients des Pays-Bas étaient l'Allemagne (13,7%), les USA (10,7%) et l'Irlande (6,6%), la France étant à la 4e position (6,5% du total). Les trois premiers fournisseurs étaient les USA (18,1%), l'Allemagne (12%) et l'Irlande (8%), la France une fois à nouveau à la 4e position (7,3%).

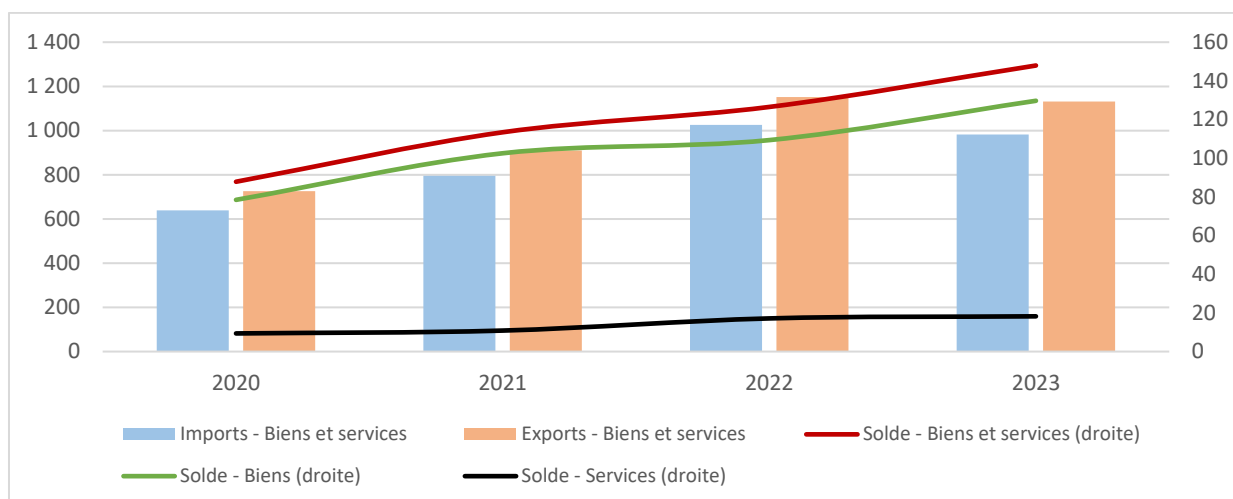
Les Pays-Bas ont réalisé leurs principaux excédents avec la Suisse (12 Md€), l'All. (7 Md€) et Taïwan (3 Md€) et déficits auprès des USA (-18 Md€), l'Inde (-3 Md€) et l'Irlande (-2,8Md€). Avec la France, les Pays-Bas enregistrent un déficit de 1Md€ (-38%).

Les échanges demeurent fortement spécialisés.

Plus de 60% des échanges de biens sont constitués de produits alimentaires, chimiques, d'appareils électriques et électroniques et d'hydrocarbures. Représentant 13% des exportations et 11% des importations, les produits chimiques représentent le 2^{ème} excédent des Pays-Bas (28 Md€), derrière les produits alimentaires et agroalimentaires (32 Md€), poste contribuant à 12% des exportations et 9% des importations qui a bénéficié de la reprise mondiale, la valeur des échanges ayant été dynamisée par les pressions inflationnistes. Les échanges sont également structurellement déficitaires pour les matériels de transport (-2,7Md€, +19% en g.a.) mais ne le sont plus pour les appareils et machines électriques et électroniques (+0,7 Md€, contre -2,5Md€ en 2022).

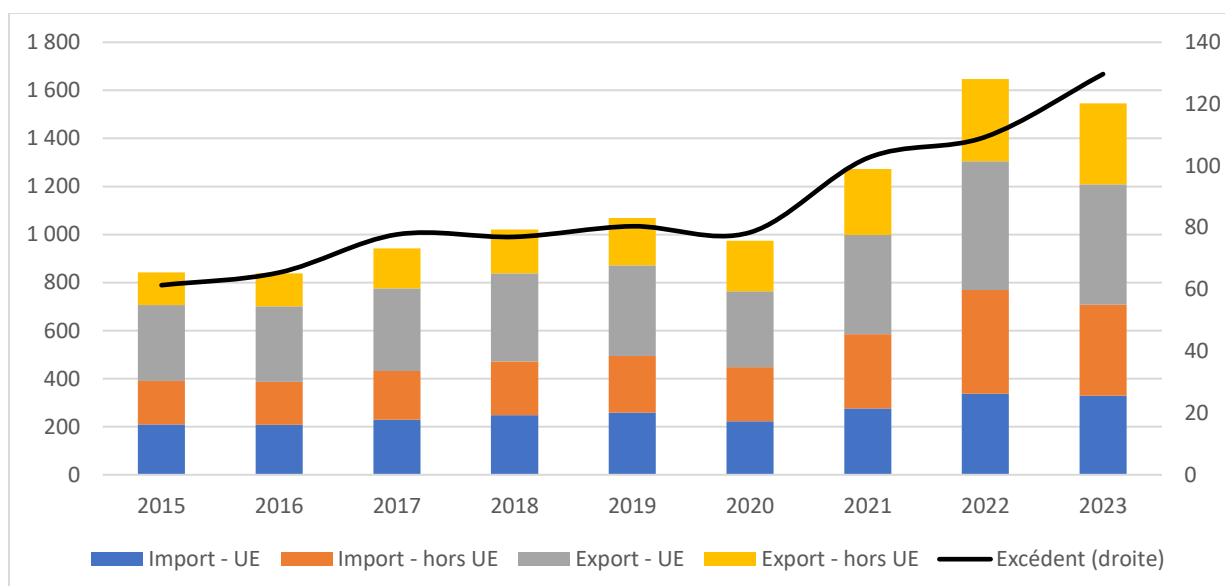
80% des échanges de services sont constitués de services aux entreprises, de transports, de TIC et liés à l'utilisation de la propriété intellectuelle. La présence de nombreux sièges sociaux encourage l'export (31% du total) et l'import (35%) de services aux entreprises, dominés par les prestations de conseils et management (13% d'exp. et 20% d'imp.) et de services techniques (16% et 12%). La progression légèrement plus rapide en 2023 des exportations (+12%) que des importations (+10%), a permis de réduire le déficit du poste de 11% (-11,5 Md€) dont la hausse de l'excédent des services techniques (13 Md€, +23%) compense partiellement le déficit creusé des services de conseil (-18 Md€, +16%). Le contexte de ralentissement économique a diminué l'excédent traditionnel généré par les services de transport (8,4Md€ en 2023, -25%), les services TIC (15Md€, +23%) redevenant ainsi le 1er poste excédentaire des Pays-Bas. Enfin, le déficit (-0,3Md€, -84%) des services de voyages (tourisme) s'est considérablement réduit en 2023.

Annexe 1 : Evolution annuelle des échanges de biens et services entre 2020 et 2023 (en Md€)



Source : bureau national des statistiques CBS, compilation SER.

Annexe 2 : Evolution annuelle des échanges de biens entre 2015 et 2023 (en Md€)



Source : bureau national des statistiques CBS, compilation SER.

Annexe 3 - L'importance des réexportations dans le commerce extérieur 2015-2022

Années	Réexportations (Md€)	Variation annuelle (%)	Part dans les exportations totales (%)	Part des réexportations à destination de l'UE (%)
2015	156		35%	83%
2016	163	4,5%	36%	83%
2017	179	9,9%	35%	81%
2018	188	4,6%	34%	81%
2019	198	5,4%	34%	80%
2020	192	-2,9%	37%	73%
2021	267	39,0%	39%	78%
2022	358	34,3%	41%	80%
2023	334	-6,8%	40%	79%

Source : CBS, compilation SER.

¹ La "réexportation" des marchandises fait partie intégrante du bilan commercial néerlandais : les réexportations couvrent la valeur des biens qui ont été importés aux Pays-Bas (incluant un transfert de propriété temporaire) et réexportés à l'étranger sans (presque) transformation préalable. Même si la valeur ajoutée de ces exportations est très faible, leur volume a un impact majeur sur les statistiques commerciales – c'est l'« effet Rotterdam ».

Copyright

Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du service économique (adresser les demandes à lahaye@dgtresor.gouv.fr)

Clause de non-responsabilité

Le service économique de Bruxelles s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.



Auteur : Service économique régional de La Haye

www.tresor.economie.gouv.fr

Version du 9 juillet 2024